

Charles-François Boudouresque est président du nouveau conseil scientifique de la Réserve de Scandola. Il estime qu'un vrai travail a été réalisé depuis 2018... Mais trop tard pour éviter la décision du Conseil de l'Europe de retirer son diplôme au site

De formation, Charles-François Boudouresque est écologue marin. Le site de Scandola, il le connaît sur le bout des doigts et ce, avant même qu'il devienne une réserve naturelle. Il y a travaillé, il y a plongé. Et dès 1978, il fut membre du conseil scientifique de la réserve. « J'en ai ensuite été le président, pendant 20 ans. En 2005, le conseil scientifique a été supprimé par décision de l'Office de l'environnement et remplacé par un grand conseil qui réunissait plusieurs entités, mais qui n'a pas fonctionné car la machine était trop grosse. »

Le conseil fut ensuite recréé, puis supprimé de nouveau en 2015 et enfin, relancé l'année dernière, date à laquelle Charles-François Boudouresque en a repris la présidence.

Êtes-vous étonné par la décision prise par le Conseil de l'Europe de ne pas renouveler le diplôme de Scandola ?

Cette décision n'est pas une surprise. Le Conseil de l'Europe demandait l'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle et une maîtrise de la fréquentation. Il s'agit de deux demandes anciennes et de deux problèmes qui n'ont pas été résolus. Le gestionnaire savait que nous avions une *diploma* (31 janvier 2020, *n°17*) et que nous étions pris par le temps. Cette date butoir, nous en avons connaissance depuis 2010. Jusqu'en 2018, le travail s'est peut-être fait de manière plus lente. Ensuite, les choses ont accéléré, mais trop tard.

Le Conseil scientifique n'a pourtant pas chômé depuis sa recréation l'année dernière. Il s'est réuni deux fois et est

parvenu à des résultats de recherches importants, concernant notamment une évaluation précise de la fréquentation du site, que nous n'avions pas avant. La machine a bien été relancée. La *Diploma* a travaillé sur l'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle, mais ce sont des choses qui prennent du temps. Le projet est presque finalisé, il nous a été présenté en février de cette année. Je dirais qu'à six mois près, les choses auraient pu se passer autrement. Mais c'est comme pour le bac : si vous commencez à réviser trop tard, vous ne serez pas prêts dans les temps.

Concrètement, qu'est-ce que ce diplôme ?

C'est un label, un prix et il faut savoir qu'il n'apporte pas de financement on tant que tel. Dans les 48 pays rassemblés au sein du Conseil de l'Europe, environ 80 sites sont titulaires de ce diplôme. Ce n'est pas quelque chose de matériel mais il est en revanche très important en termes de notoriété. C'est notamment une affiche considérable pour le tourisme qui aujourd'hui ne se limite plus au « *sea, sun and sand* » mais a aussi des exigences de qualité. La perte de ce diplôme aura donc un impact sur l'attrait touristique du site.

Est-il possible de le récupérer ?

Il s'agit d'une reconnaissance très recherchée, rigoureuse, difficile à acquiescer. Les critères pour l'obtenir sont très sérieux, preuve en est aujourd'hui. Je pense que la solution serait de refaire une demande. Nous ne partirions pas de zéro, il y aura toute une procédure et des délais à respecter, mais je pense que si l'on répond aux préoccupations du Conseil



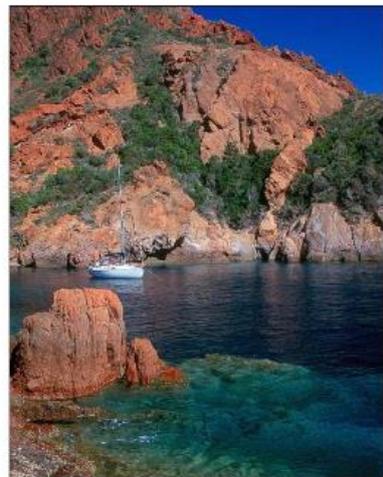
Charles-François Boudouresque, président du conseil scientifique de la Réserve de Scandola. LAURENT LIGNARD - I-P

de l'Europe, notamment sur la surfréquentation et la question du développement durable, on pourra peut-être le récupérer. Il faut également savoir que depuis que ce diplôme existe, il n'a été perdu que deux fois : par le parc national des Pyrénées et par un espace protégé en Pologne. C'est donc un événement rarissime.

Le conseil scientifique est là pour formuler des propositions au gestionnaire du site. Quelles sont les vôtres, concernant les

deux demandes du Conseil de l'Europe ?

L'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle est presque réalisé. Concernant la fréquentation, on connaît aujourd'hui les chiffres exacts. Le conseil scientifique a déjà fait des propositions qui ont été acceptées par le Parc naturel régional de Corse et par l'Office de l'environnement. La plus urgente concernait le balisage pêcheur et la création de zones de quiétude autour des nids. D'autres



« Le Conseil de l'Europe demandait l'agrandissement du périmètre de la réserve naturelle et une maîtrise de la fréquentation. » PIERRE-ANTOINE FOURNI

soit à venir, au sujet par exemple du mouillage sur les herbiers de posidonie.

Quels sont les prochains rendez-vous du conseil scientifique ?

Pour l'heure, nous sommes tous confinés. Quand cette crise sanitaire sera passée, en liaison avec le PNRC et l'OEC, nous essayerons d'établir une stratégie. Nous n'avons pas de pouvoir de décision, nous sommes là pour

mettre en œuvre des recherches, pour répondre aux questions que l'on nous pose et pour faire des propositions, qui sont en général suivies. Quoi qu'il en soit, la protection de l'environnement de la réserve naturelle est essentielle et les activités économiques devront être compatibles avec cela.

PROPOS RECUEILLIS PAR MORGANE QUILICHINI

* Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.